



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20141117-DEL130-14-DE
Date de télétransmission : 28/11/2014
Date de réception préfecture : 28/11/2014

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2014

DELIBERATION N° DEL130-14

L'an deux mille quatorze, le 17 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 10 novembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI,
M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, et MM. R. BAH,
P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARÈS, J. FABBRO,
J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH en date du 17/11/14)
M^{me} Alberte BONNIN-DESSARTS (Pouvoir à Michèle BREUILLE en date du 17/11/14)
M. Claude SERGENT (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 17/11/14)
M^{me} Christine TISON (Pouvoir à Pierre VERRI en date du 17/11/14)

Absents excusés :

M. Daniel FINAZZO

Mme Chantal FERRACIOLI a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Modification partielle du tableau des effectifs.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

1/ Création de deux postes d'agent de médiation sociale chargés de la tranquillité publique :

La municipalité souhaite poursuivre la médiation sociale en matière de tranquillité publique. Cette médiation a pour vocation de compléter l'offre de service déjà existante sur

la ville en lien avec la police municipale et l'action sociale. Elle est également reconnue comme un moyen d'intervention prioritaire dans la prévention de la délinquance.

Deux postes d'agents de médiation à temps complet seront créés au 1^{er} janvier 2015, en référence au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Les agents de médiation assureront une présence dans les quartiers par le biais de rondes et d'îlotages dans les espaces publics mais également au sein de l'habitat collectif, zones résidentielles, halls d'immeubles, caves et cages d'escaliers.

Les agents auront notamment pour missions :

- d'assurer une veille sociale et technique,
- d'établir un lien avec les services partenaires,
- de désamorcer en amont les troubles du voisinage en favorisant un travail sur la citoyenneté. Les agents interviendront en fin de journée et en soirée, du mardi au samedi.

Les agents seront amenés à intervenir :

- soit de façon spontanée, lors de leur tournée, quand ils seront sollicités par les habitants ou lorsqu'ils constateront des faits,
- soit pour faire suite à une demande des services partenaires et/ou des services municipaux.

De nombreux échanges avec les acteurs locaux, qui se feront via un comité de pilotage, permettront de suivre et d'évaluer ce dispositif.

2/ Modifications de postes :

Suite au départ en retraite d'un agent du service bâtiment, il est proposé de :

- supprimer un poste d'agent de maîtrise créé à temps complet, par délibération du 17 décembre 2012, et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} décembre 2014.

Suite au recrutement d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, il est proposé de :

- supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe créé à temps non complet (11h30) au 25 mars 2013 et de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10 heures) au 1^{er} décembre 2014.

3/ Suppression de poste :

Suite à la titularisation d'un agent, à l'issue de son stage dans le cadre de la promotion interne au grade de rédacteur, il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, créé à temps complet par délibération le 26 juin 2006.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à modifier le tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2014, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 27 voix pour et 1 abstention.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 17 novembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI